**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Dommages causés par les fouines sur le véhicule**

**La fouine a rongé un câble – et maintenant ?**

***Berne, 04.04.2022* - *Les fouines causent chaque année des dommages chiffrés à plusieurs millions de francs sur les véhicules suisses. Les garagistes de l’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA) savent comment se protéger contre ces mauvaises surprises sous le capot.***

Un dommage causé par une fouine est avant tout pénible pour les automobilistes et peut entraîner une panne inattendue. Mais si le dégât n’est pas détecté, le véhicule peut rapidement subir des dommages consécutifs coûteux et dangereux. Le danger potentiel au niveau des câbles ou des tuyaux rongés est important : l’automobiliste court un risque de dysfonctionnement, de ratés d’allumage ou même de surchauffe du moteur si le tuyau de refroidissement est rongé. Markus Peter, responsable Technique & Environnement de l’UPSA, recommande, en cas de suspicion de dommages causés par des fouines, de rendre immédiatement visite au garagiste de l’UPSA afin de prévenir des dégâts plus importants. « Le garagiste règle souvent le décompte pour ses clients directement avec l’assurance », explique Markus Peter, « ce qui permet au moins d’épargner cette tâche aux personnes subissant le dommage. » En guise d’alternative, les spécialistes peuvent installer un système anti-fouines sur le véhicule avant même qu’un dégât ne survienne. « Je recommande d’utiliser des protections électriques qui combinent l’effet des ultrasons et de plusieurs plaques de contact sous tension », poursuit Markus Peter. De tels appareils émettent un signal acoustique imperceptible à l’oreille humaine. Si une fouine s’attaque ensuite au véhicule malgré ce signal, elle est dissuadée par un choc électrique inoffensif mais efficace.

Les fouines aiment manger les câbles automobiles, les tuyaux, les tapis isolants et les manchons en caoutchouc. C’est pourquoi les véhicules suisses subissent chaque année des dommages estimés à plusieurs millions de francs. Le terme « manger » n’est pas tout à fait exact, car les fouines ne « mangent » pas les composants des véhicules, elles les attaquent au sens littéral du terme. Les fouines indigènes sont par nature des animaux solitaires qui se sentent très à l’aise dans l’environnement chaud des compartiments moteur. Elles marquent leur territoire en déposant des sécrétions odorantes à chaque fois qu’elles visitent une voiture. Jusque-là, le mammifère ne cause pas de dégâts. Cela devient problématique dès qu’un de ses congénères pénètre dans le même compartiment moteur et perçoit l’odeur de l’autre. Cela réveille chez lui l’instinct territorial. C’est pourquoi il mord et ronge ensuite tout ce qui porte l’odeur de l’autre animal.

La prudence est spécialement de mise pendant les mois de printemps et d’été, car la plupart des dommages causés par les fouines sont déclarés en mai et juin, selon l’assurance Axa. C’est le cas lorsque le comportement territorial des animaux est particulièrement prononcé en raison de la période d’accouplement. Markus Peter recommande donc de vérifier régulièrement le compartiment moteur et d’examiner brièvement le sol sous le véhicule avant de prendre la route pour voir s’il y a des fuites de liquide. Y a-t-il des poils, des restes de nourriture ou des excréments de fouine sous le capot ? Un contrôle visuel des composants défectueux ou une visite chez un garagiste de l’UPSA peuvent ici éviter le pire. Si vous garez régulièrement votre voiture sur différentes places de stationnement en plein air, par exemple sur des places de stationnement municipales, vous risquez de pénétrer sur les territoires de différentes fouines. Le risque de dommages causés par les fouines augmente donc. Ce risque peut être réduit en lavant régulièrement le moteur, car cela permet de neutraliser les marqueurs olfactifs des animaux. Il est recommandé de se rendre chez un garagiste de l’UPSA, aussi bien pour le lavage du moteur que pour le conseil et l’installation d’un dispositif de protection contre les fouines. Le garagiste de l’UPSA peut par exemple installer un appareil avec sa propre alimentation électrique pour les véhicules utilisés de manière saisonnière, comme les voitures de collection et les camping-cars.

Légende de la photo : Les fouines sont importantes pour notre écosystème, mais elles n’ont pratiquement plus d’ennemis naturels. Source :

**De plus amples informations** sont disponibles auprès de Markus Peter, Technique & Environnement UPSA, téléphone 031 307 15 29, e-mail [markus.peter@agvs-upsa.ch](mailto:markus.peter@agvs-upsa.ch) **Coordination:** Serina Danz, Communication & médias UPSA, tél. 031 307 15 43,   
courriel serina.danz@agvs-upsa.ch.

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

** Textes et photos disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqués de presse »**

** Abonnez-vous à la newsletter de l’UPSA :** [**https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter**](https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter)

****